

[Rallyes](#)  
[TRIAL 4x4](#)

COUPE DE FRANCE TRIAL 4X4

**ARTICLE 1. ORGANISATION**

La Coupe de France de Trial 4x4 est organisée par la FFSA.

05/06	avril	Chateaurenard	Asa Méditerranée
10/11	mai	Lunel Viel	Asa de l'Hérault
12/13	juillet	Gaujac	Asa Gard Cévennes
02/03	août	Orcières Merlette	Asa des Alpes
05/06	octobre	Provence	Asa Aix en Provence
15/16	novembre	Corbère	Asac du Roussillon

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

**ARTICLE 2. VOITURES ADMISES**

Pour compter à la Coupe de France de Trial 4x4, le règlement des épreuves doit obligatoirement être ouvert aux voitures des groupes suivants :

- Groupe Série
- Groupe Série Améliorée
- Groupe Prototype

**ARTICLE 3. LICENCES**

Voir conditions de délivrance des licences.

Les titulaires d'une licence Initiation ne pourront prétendre marquer de points dans le cadre de la Coupe de France. Toutefois, leur place dans le classement de l'épreuve interviendra dans l'attribution des points de leur classe respective.

**ARTICLE 4. CLASSEMENT**

Pour l'établissement des classements, l'attribution des points dans chacun des groupes Série, Série Améliorée et Prototype est faite selon le barème suivant :

**GROUPE**

- 1er : 6 points
- 2ème : 4 points
- 3ème : 3 points
- 4ème : 2 points
- 5ème : 1 point

**CLASSE**

- 1er : 10 points
- 2ème : 6 points
- 3ème : 4 points
- 4ème : 3 points
- 5ème : 2 points
- 6ème : 1 point

Si le nombre de partants d'un groupe sera égal ou inférieur à 4, les concurrents ne marqueront que les points de leur classe.

Le classement final de la Coupe de France de Trial 4x4 sera établi en tenant compte de tous les résultats obtenus au cours de la saison qui devra comporter 4 épreuves au moins.

**ARTICLE 6. ATTRIBUTION**

Est déclaré vainqueur de la Coupe de France, l'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points (tous groupes confondus), ceci afin que le copilote soit également récompensé.

Cette Coupe ne sera attribuée que si 4 épreuves ont été organisées dans l'année.